

Uzès 11 novembre : commémoration repensée de l'armistice de la guerre de 1914-1918

Mercredi 11 novembre 2020, le maire d'Uzès invite la population à s'associer par la pensée aux manifestations commémoratives de l'armistice de la guerre de 1914-1918, aux côtés des anciens combattants et associations patriotiques. La cérémonie publique est annulée mais un hommage sera rendu par les autorités locales. Publié le 09/11/2020

Publié le 09 novembre 2020



Carré militaire, cimetière catholique Uzès - photo archives

Mercredi 11 novembre 2020, Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès invite la population à s'associer par la pensée aux manifestations commémoratives de l'armistice de la guerre de 1914-1918 aux côtés des anciens combattants et associations patriotiques de la Ville d'Uzès marquant l'anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre.

Du fait de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre sur Uzès ne pourra avoir lieu sous sa forme habituelle, au carré militaire et au monument aux morts, pour [commémorer le 102ème anniversaire de la signature de l'armistice le 11 novembre 1918](#), qui a marqué la fin des combats de la Première Guerre mondiale, la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne.

Le 11 novembre est également, comme l'a institué la loi du 28 février 2012, une journée où le pays tout entier marque sa reconnaissance et rend hommage à l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Première Guerre Mondiale (source : www.defense.gouv.fr).

Aussi, pour marquer cette date anniversaire, et rendre hommage aux disparus

- > **le monument aux morts sera pavoisé et deux gerbes** y seront mises en place, l'une au nom du maire d'Uzès et de la municipalité, l'autre au nom des associations d'anciens combattants d'Uzès.
- > **Au carré militaire du cimetière**, une gerbe sera déposée par le Souvenir Français, le drapeau tricolore flottera au sommet du mât des couleurs et les tombes des soldats qui y reposent seront fleuries par la <https://www.uzes.fr/actualites/uzes-11-novembre-commemoration-repensee-de-larmistice-de-la-guerre-de-1914-1918?>



Fin d'une tragédie : devant le wagon de Rethondes, les représentants alliés posent après la signature de l'armistice et avant que le maréchal Foch ne rejoigne Paris avec la convention d'armistice. Source : SHD

Souvenir de la Grande guerre

Cette cérémonie officielle est inscrite au calendrier des commémorations nationales pour commémorer les combattants et les victimes civiles ou militaires de guerres. Elle est une expression du **devoir de mémoire** envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la Nation.

L'armistice, signé le 11 novembre 1918, à 5 h 45 du matin, prend effet le même jour à 11 heures. Il marque la fin des combats de la première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des alliés et la capitulation de l'Allemagne. Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait environ 8 millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard en 1919, à Versailles, ils signeront le traité de Versailles.



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)